



Année Scolaire 2021/2022  
Règlement CANTINE ET GARDERIE

(Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2021 modifié par délibération en date du 5 août 2021)

Toute nouvelle demande d'inscription aux services (cantine et/ou garderie) se fait grâce au bulletin d'inscription complété et signé par les parents. Une fois le bulletin déposé en Mairie, vous recevrez par mail, vos mot de passe et identifiant de connexion vous permettant d'accéder à la plateforme de réservation et de paiement en ligne.

**NOUVEAUTE**

**Les enfants qui atteindront 3 ans dans l'année seront admis à la cantine et à la garderie dès lors qu'ils sont inscrits à l'école maternelle.**

CANTINE MUNICIPALE

Les inscriptions, pour la cantine, doivent se faire le jeudi avant 8h30 pour la semaine suivante (ou pour le mois, la période, l'année, etc). Elles se font à partir du logiciel en ligne prévu à cet effet (le lien pour y accéder est situé sur la page d'accueil du site de la Mairie : [www.flaviac.fr](http://www.flaviac.fr)).

Pour les parents ne pouvant souscrire à ce service, les inscriptions se feront à l'accueil de la Mairie au plus tard le mercredi à 11h00 (règlements par chèques ou espèces).

Seules les absences signalées en Mairie la veille avant 9h30 **et** par écrit ([accueil@flaviac.fr](mailto:accueil@flaviac.fr)), feront l'objet d'un avoir sur votre compte.

En cas de grève des personnels enseignants, les prépaiements cantine et garderie sont systématiquement transformés en avoirs.

Pour information :

Lors de situations exceptionnelles (familiales ou professionnelles), l'apport d'un repas froid est toléré. Il sera fourni par la famille dans un sac isotherme au nom de l'enfant. Ce sac sera déposé en Mairie à 8h30 ou à l'agent en charge de la garderie. Il est de la responsabilité des parents de respecter ces consignes de conservation.

Pour des raisons évidentes d'organisation, la Mairie devra en être avertie.

**Attention : l'oubli d'inscription n'est pas considéré comme « une situation exceptionnelle ». Le parent ou la personne autorisée devra venir chercher l'enfant à la sortie de la classe à 12h.**

Les menus de la semaine sont affichés dans le hall de l'école maternelle et sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école élémentaire ; ils sont également consultables sur le site internet de la commune ([www.flaviac.fr](http://www.flaviac.fr) - rubrique « les services ») ainsi que sur le site de notre prestataire API : <https://www.c-est-pret.com//scolaire/menus> sur lequel sont mentionnés les ingrédients et les allergènes.

Toute intolérance ou allergie devra faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et déclaré dans la feuille d'inscription.

Tous les enfants qui mangent à la cantine sont tenus de **respecter les règles de discipline**. **En cas d'indiscipline**, les parents seront informés une première fois oralement de l'attitude de l'enfant ; le deuxième avertissement se fera par écrit et l'enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement de la cantine scolaire.

**TARIFS CANTINE APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2021-2022**  
**(Délibération du 05/08/2021)**

Tranches	Quotient Familial (QF) de la CAF	Tarif repas
Tranche 1	De 0 à 700	1.00 €
Tranche 2	De 701 à 1000	3.30 €
Tranche 3	Au-delà de 1000	3.40 €

Le tarif pour les enseignants, extérieurs et intervenants est fixé à 5.60 €.

**GARDERIE MUNICIPALE**

Le lieu d'accueil de la garderie est situé dans la cour de l'école élémentaire.

***Les parents doivent obligatoirement fournir les noms et coordonnées des personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) en complétant le « Bulletin d'inscription » ci-joint.***

**En cas d'indiscipline**, les parents seront informés une première fois par écrit de l'attitude de l'enfant. Au deuxième avertissement, l'enfant sera exclu définitivement de la garderie scolaire.

**Garderie périscolaire**

Jours	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Horaires	7h30/8h20	7h30/8h20	7h30/8h20	7h30/8h20
	16h00/18h00	16h00/18h00	16h00/18h00	16h00/18h00

- **Le matin**, les parents sont tenus d'accompagner et de confier leur(s) enfant(s) à l'agent responsable.
- **A 16h00**, les enfants restant en garderie seront accueillis dans la cour de l'école élémentaire où l'agent responsable les prend en charge.

**Modalités d'inscriptions :**

Les inscriptions en ligne peuvent se faire le jour-même jusqu'à 8h00.

Pour toute modification, absence (devant être signalée par écrit : soit par mail à [accueil@flaviac.fr](mailto:accueil@flaviac.fr) soit par courrier) ou présence (non prévue), l'avoir ou le dû sera régularisé ultérieurement.

**Le « Bulletin d'inscription » une fois complété *et signé* doit être retourné au plus tard le lundi 28 juin 2021 au secrétariat de Mairie ou dans la boîte aux lettres de la Mairie.**

**TARIFS GARDERIES APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE**  
**2021-2022**

<b>Garderie périscolaire</b>	1,00 € la séance
------------------------------	------------------

*Pour les enfants ne fréquentant pas la garderie, les portes de l'école ouvrent 10 minutes avant le début de la classe, soit à 8h20 et à 13h20.*

Bel été à tous pour une bonne rentrée scolaire 2021-2022